

#### PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

## Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation Site de TOTALGAZ de GIMOUILLE

#### Lundi 8 avril 2013 - 10h00 en Préfecture de NEVERS

### Présents:

M. Michel PAILLISSE, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre

Mme Martine TORRES, Guichet unique ICPE de la Préfecture de la Nièvre

M. Jean-François QUIEN, chef du SIDPC, Préfecture de la Nièvre

Mme Gaëlle DUNAJSKI, chef du bureau Guichet unique ICPE, Préfecture de la Nièvre

M. Dominique VANDERSPEETEN, chef de la cellule risques industriels de la DREAL Bourgogne, Dijon

Mme Céline FASULO, SPR/GRAI, DREAL Bourgogne, Dijon

M Samuel GUILLOU, chef du service Sécurité et prévention des risques, DDT de la Nièvre

Mme Virginie CORDILLOT, bureau Connaissance et Prévention des Risques, DDT de la Nièvre

Mme Sylvie FABRE, chargée d'études Risques, SSPR/CPR, DDT de la Nièvre

M. Thierry CASTAGNIE, SDIS de la Nièvre

M. Christian CAIXAS, SDIS de la Nièvre

M. Gérard MACCES, directeur adjoint, DIRECCTE UT de la Nièvre

M. Jean-Pierre PREFOL, adjoint au maire de Gimouille

M. Jean GIEMZA, adjoint au maire de Gimouille

M. Bernard NICOLAS, maire de Gimouille

Mme Sylvie ANTONOFF, adjointe au maire de Challuy

Mme Annie MARIEN, UFC Que Choisir de la Nièvre

Mme Danièle AUCLIN, association DECAVIPEC

M. Didier DAGOURET, SNCF EIC AN, Clermont Ferrand

M. Guillaume DOLLE, bureau d'études APSYS

Mme Pauline LEFEVRE, bureau d'études APSYS

M. Fabrice GABEL, chef de dépôt TOTALGAZ, Gimouille

M. Jean-Michel BAELEN, chef de service Sécurité Qualité Opérationnelle, TOTALGAZ, siège

\*\*\*\*\*

Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

# 1/ Ouverture de séance par Monsieur le Président

M. PAILLISSE ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion. Après un tour de table de présentation des participants, le compte rendu du CLIC précédent est adopté à l'unanimité.

# 2/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

### M. GABEL présente ce point.

L'activité 2012 s'est chiffrée à de propane répartis en un flux de camions gros porteurs pour l'approvisionnement et camions citernes petits porteurs pour l'expédition.

#### 2.1/ Organisation, formation, sensibilisation

Le tableau ci-dessous présente les formations suivies par les salariés en 2012. Celles ci sont programmées à l'année.

Description de la formation		Nombre de personnes
		formées sur la période
Lois et réglementation de base		1
Sécurité incendie		3
Recyclage ISSSRS (système de management	de	la3
sécurité propre à TOTAL)		
Habilitation électrique (formation initiale)		1
Secouriste au travail recyclage		2
Lois et règlements : évolutions		1
Formateurs pour le compagnonnage		1
La santé au travail (ADA, alcool drogue addiction)		1

En terme de sensibilisation, certains chantiers ont été finalisés en 2012 : il s'agit de la refonte et le déploiement du film d'accueil Sécurité et la formation relative à la politique ADA (Alcool, Drogues et Addiction). D'autres se poursuivent : les « règles d'or », le programme « réfléchir avant d'agir » et la démarche comportementale.



Les règles d'or sont prévues pour faire face aux situations nouvelles en mode dégradé. Chaque site du groupe TOTAL doit établir ses propres règles.

# "Réfléchir avant d'agir" :





La démarche comportementale s'intéresse aux facteurs sociaux, organisationnels et humains (FSOH) et a pour objectif de réduire les possibilités d'erreur.

## Sensibilisation au port des EPI\*:

La mise en place de panneaux mi dessin, mi miroir sur les sites de TOTALGAZ recevant des chauffeurs-livreurs permet de vérifier si l'on est équipé conformément aux règles de sécurité TOTALGAZ.

\* équipements de protection individuelle



# 2.2/ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

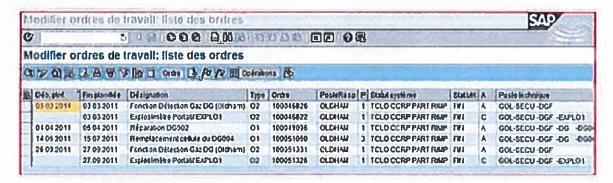
L'intégration des instructions, procédures et formulaires associés dans QUALIGEST se poursuit avec l'intégration des "bonnes pratiques" et l'identification des risques et des moyens de maîtrise associés. Les procédures sont révisées tous les 18 mois uniquement, les consignes tous les 3 ans.

Sont en cours de réalisation l'outil d'aide interactif à l'élaboration des plans de prévention en liaison avec le projet OSMOSE ainsi qu'une formation "travaux dépôts GPL".

#### Qu'est-ce que le projet OSMOSE ?

Il s'agit d'un engagement de TOTALGAZ et de sa filiale STOGAZ dans une démarche de déploiement d'un Système de Management de la Sécurité (SMS), dans le but de converger vers un SMS unique. Ceci concerne par exemple la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur), les permis de travail ou les plans de prévention. En terme de méthode, la 1<sup>ère</sup> étape consiste en un diagnostic des SMS existant dans chaque entité. S'en suit la définition du SMS unique puis un plan d'actions pour chaque entité et son déploiement.

Contrôles des équipements : quasiment 7000 contrôles ont été effectués sur l'ensemble des sites de TOTALGAZ, dont 440 à Gimouille. Ceux-ci sont tracés dans la GMAO et un suivi mensuel des Ordres de Maintenance est effectué, dont on voit un extrait ci-dessous. Le taux de conformité obtenu est supérieur à 99,5 %, taux stable dans le temps.



#### 2.3/ Retour d'expérience



Anomalie : écart à une norme

Presque accident : événement non désiré qui, dans des conditions légèrement

différentes, aurait pu engendrer un impact humain.

Accident : impact avéré

Pour les accidents classés dans la grille d'évaluation supérieurs à 3 (sur une échelle de 5), un "flash sécurité" est réalisé, diffusé en interne mais aussi à tous les autres sites du groupe.

Exemple de l'application d'un retour d'expérience interne suite à un accident survenu sur un autre site TOTALGAZ : il s'agissait d'un accident de travail d'un adjoint lors de la dépose d'une vanne :



Les mesures préventives et correctives prises par TOTALGAZ ont consisté en une diffusion de l'information au travers du compte-rendu mensuel, une enquête par le service HSEQ (hygiène sécurité environnement qualité) puis l'élaboration et le déploiement d'une opération d'information et de sensibilisation "Réfléchir avant d'agir" (voir point 2.1).

Exemple de l'application d'un retour d'expérience externe suite à un accident survenu hors du périmètre de TOTALGAZ : une fuite de gaz non enflammée sur un site GPL à Ajaccio :



Les mesures préventives et correctives prises par TOTALGAZ ont consisté en une diffusion de l'information au travers de la revue de direction annuelle et un appui des personnels des sites par le service SQO (Service Qualité Opérationnel) lors de l'élaboration des plans de progrès.

#### 2.4/ Gestion des modifications, principales modifications

Les principales modifications en 2012 ont été:

Actions entreprises	Attendus	Montant des travaux
Complément de mise en conformité foudre	Mise en sécurité	6,2 k€
Mise en place d'un onduleur et d'une chaîne de sécurité	Maintien de la sécurité	13,3 k€
Modification de l'éclairage - Passage en LED	Amélioration de la sûreté	15,2 k€
Renforcement de la périmétrie	Amélioration de la sûreté	6,6 k€
Automatisation de la pomperie	Amélioration de la sécurité	10,5 k€
DCI du canal (lutte contre		
l'incendie)		

#### 2.5/ Audits et inspections

L'inspection de la DREAL a eu lieu le19 septembre 2012. En outre, 8 inspections Générales Planifiées sont effectuées chaque année et le site dispose d'outils d'autocontrôle des conditions générales de sécurité.

#### 2.6/ Gestion des situations d'urgence

Les exercices incendie sont menés chaque mois avec un thème différent. Pour exemple, les 2 derniers ont eu pour scénario

. Les thèmes d'exercice sont définis par le chef du dépôt et évalués par le siège (plausibilité du scénario, ...).

Un exercice avec les pompiers s'est déroulé le 27 novembre 2012

En 2012, aucun accident de niveau supérieur à 3 n'a été déclaré. Un accident du travail de niveau 3 a été déclaré dans les années précédentes (coupure nécessitant 4 points de suture et 10 jours d'arrêt de travail). Le niveau 4 correspond à un décès.

# 3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées depuis la dernière réunion du CLIC

Mme FASULO présente ce point.

Une inspection s'est déroulée le 19 septembre 2012, avec pour ordre du jour les suites des inspections des 31 mars et 4 octobre 2011, l'analyse des incidents et accidents, la gestion du risque foudre, l'identification et le suivi de 2 Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) et la visite du site avec un test d'arrêt d'urgence de l'installation.

#### Suites des inspections des 31 mars et 4 octobre 2011 :

- Concernant la réflexion sur les modalités d'alerte en cas d'accident, le POI est en cours de refonte et sa nouvelle version reste à transmettre à l'inspection.
- Le compte-rendu de requalification de la sphère S1 et la liste des contrôles préalables à effectuer avant remise en service a été transmis à l'inspection.
- Surveillance piézométrique au pied de la sphère S1 : concernant l'analyse 2012 non réalisée (prélèvement réalisé le 15 octobre 2012), les résultats et l'analyse critique restent à transmettre à l'inspection.

#### Analyse des incidents et accidents :

11 événements ont été recensés depuis l'inspection du 31 mars 2011. Pour chacun d'entre eux, l'exploitant a bien identifié et analysé ces dysfonctionnements et leurs causes, et mis en œuvre des actions correctives, ce qui a été considéré comme satisfaisant par l'inspection.

#### Gestion du risque foudre :

Une partie des travaux de mise en conformité vis-à-vis du risque a été réalisée mais plusieurs points restaient à traiter : ces travaux ont été réalisés en décembre 2012.

# Identification et suivi de 2 Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) :

Suite à la vérification de la mise en œuvre du suivi et de la maintenance décrits dans les fiches barrières "Détecteurs gaz" et "Revêtement anti-corrosion des tuyauteries aériennes", il a été demandé par l'inspection de clarifier la périodicité des contrôles des détecteurs gaz dans les fiches barrières (effectué en février 2013) et de fiabiliser le contenu des contrôles et leur périodicité. Aucune remarque n'a été formulée en matière de revêtement anti-corrosion.

#### Visite du site:

Un test de sécurité par actionnement d'un arrêt d'urgence au plus près de la sphère a été réalisé et s'est avéré satisfaisant. Un travail d'optimisation de la signalisation de l'alerte au niveau de la salle de commande reste à réaliser (en cours avec l'installation d'un buzzer), celui-ci apparaissant comme une simple information entre d'autres sur le déroulé des informations.

Discussion à propos du nouveau POI:

A la question de M. PAILLISSÉ sur la transmission du nouveau POI, M. GABEL répond qu'en relation avec le SDIS, les plans sont remplacés par des photos aériennes, beaucoup plus parlantes. Des fiches ETARE sont en cours de réalisation et devront être approuvées par le SDIS. Ce travail permettra de disposer d'un POI plus opérationnel (moins littéraire, moins technique, plus pratique) pour le SDIS. Le POI sera finalisé avant l'été.

Discussion à propos des mesures correctives suite à incidents :

A la demande de M. PAILLISSÉ, M. GABEL donne des exemples de suites données aux incidents : suite à la rupture d'un câble du jaugeur d'une réserve incendie (flotteur relié à un contrepoids), un niveau de substitution a été mis en place.

<u>Discussion à propos de l'abandon de l'acheminement du GPL par voie ferrée :</u>
M. NICOLAS déplore que ce moyen ait été abandonné, occasionnant l'augmentation de la circulation routière. M. GABEL le déplore également du point de vue de l'exploitation.

# 4/ Avancement des travaux du PPRT : en lien avec la réunion POA du même jour

Le calendrier proposé au CLIC se décline comme suit :

- Semaine 16 (15 au 20 avril) : envoi des diagnostics individuels élaborés par APSYS à chaque propriétaire
- Semaine 20 (13 au 19 mai) : réunion publique de présentation des résultats de l'étude de vulnérabilité et des propositions de zonage et de règlement
- 3<sup>e</sup> trimestre : consultation officielle des POA (envoi pour avis, 2 mois de délai pour répondre)
- Recueil de l'avis du CSS (ex CLIC) en fin de consultation des POA
- Dernier trimestre : enquête publique
- Réunion POA avant et/ou après enquête publique si nécessaire

Le calendrier est évoqué dans la réunion des POA du même jour (voir compte rendu de cette réunion pour les discussions).

# 5/ Information sur les commissions de suivi de sites (CSS) remplaçantes des CLIC

M. VANDERSPEETEN présente ce point.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a introduit l'article L 125-2-1 dans le code de l'environnement qui crée les commissions de suivi de sites qui ont vocation à remplacer les CLIC et les CLIS. Un décret du 7 février 2012 en fixe les modalités de mise en place. Il résulte de ces dispositions que les CLIC adtuellement constitués restent en vigueur jusqu'à la fin du mandat de membres du CLIC.

Pour le CLIC de TOTALGAZ, il faudra donc constituer une nouvelle commission de suivi de site. Les collèges - exploitant, salariés, collectivités territoriales, riverains, administration — seront constitués de manière à ce que chacun est le même poids dans la prise de décision. Le collège Administration doit comprendre obligatoirement le préfet ou son représentant ainsi que le service chargé des ICPE. La commission de suivi de site peut également comprendre des personnalités qualifiées. Le mandat passe de 3 à 5 ans. Un bureau sera constitué, il comprendra un président et un membre de chaque collège. Il sera chargé de fixer l'ordre du jour des commissions.

Une proposition de composition sera proposée par les services de l'Etat à la préfecture cette année. Le Préfet continuera à assurer la présidence de la CSS. Les réunions des POA seront maintenues jusqu'à approbation du PPRT.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. PAILLISSÉ remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le président,

Michel PAILLISSE